

Réception par le préfet : 09/07/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 04 juillet 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	17	17

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 juin 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatre juillet à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit juin deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.
Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 067 – DEMANDE DE SUBVENTION DU TRAIL POUR LA SECTION JEUNES

Comme déjà évoqué en information lors du conseil municipal du 27 février 2024, l'association « Trail Roumare » souhaiterait ouvrir une section « jeunes » pour les 14-18 ans à compter de septembre 2024. En effet, elle fait valoir le fait que cette ouverture à un public plus jeune favorisera le brassage générationnel, représentera un enjeu de santé publique face à une jeunesse sédentarisée, s'inscrira dans le respect de l'environnement et fera du « Trail Roumare » le seul club aux alentours à proposer cette activité pour les jeunes.

Dans cette optique, l'association sollicite une subvention communale de 500 €. Cette subvention, associée au Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) pour 2 500 €, aux cotisations des adhérents pour 720 € et aux fonds propres de l'association pour 30 € permettrait de financer l'encadrement, la planification, les inscriptions aux courses, les licences, les maillots et le matériel pédagogique pour 12 athlètes pour l'année scolaire 2024-2025. L'association étudie aussi la possibilité de conventionner pour accepter les Pass'sport pour les jeunes bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.



Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (Monsieur GAUDICHON et Madame LECOQ), le conseil municipal :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Trail de Roumare pour créer sa section jeunes.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au compte 65748 du budget 2024.

Le secrétaire de séance, Frédéric POTHÉRAT

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

